

CENTRE MULTIFILIÈRE DE ROMAINVILLE

DOSSIER D'INFORMATION AU PUBLIC

*PÉRIODE : ANNÉE
2020*



Site de Romainville
62, Rue Anatole France
93230 ROMAINVILLE



86, Rue Regnault
75013 PARIS
www.sycotom-paris.fr

Sommaire

I.	INTRODUCTION	4
II.	PRÉSENTATION DU SYCTOM.....	5
III.	PRÉSENTATION DU CENTRE DE ROMAINVILLE	6
III.1	Horaires du centre multifilières et de la déchèterie.....	6
III.2	Présentation générale	6
III.3	Modification sur l'étude d'impact	8
III.4	Transfert des ordures ménagères résiduelles	8
III.5	Tri des collectes sélectives multi matériaux	8
III.6	Déchèterie.....	11
IV.	BILAN D'ACTIVITÉ	12
IV.1	Ordures ménagères résiduelles.....	12
IV.2	Collectes sélectives	15
IV.3	Déchèterie.....	20
IV.4	Résultats des analyses d'eaux résiduaires du site	22
IV.5	Déclenchement du portique de radioactivité	22
IV.6	Consommations énergétiques du site	23
IV.7	Incidents d'exploitation	23
V.	ANNEXES.....	24
V.1	Annexe 1 : Plan du centre de Romainville.....	24
V.2	Annexe 2 : Synoptique de la chaîne de tri.....	25
V.3	Annexe 3 : Listing des déclenchements du portique de radioactivité en 2020.....	26
VI.	LEXIQUE	27

Liste des figures

Figure 1 : Le territoire du Syctom	5
Figure 2 : Bassins versants Ordures Ménagères	12
Figure 3 : Tonnages d’ordures ménagères résiduelles réceptionnés (OMr + CS déclassées) au cours de l’année 2020	13
Figure 4 : Répartition des ordures ménagères résiduelles transférées par exutoire	14
Figure 5 : Bassins versants des Collectes Sélectives.....	15
Figure 6 : Tonnages de collectes sélectives réceptionnées	16
Figure 7 : Pourcentages des produits triés par matière pendant l’année 2020	18
Figure 8 : Tonnage des produits triés pour l’année 2020.....	19
Figure 9 : Répartition des apports par matière à la déchèterie	20
Figure 10 : Comparatif des tonnages des déchets réceptionnés à la déchèterie	21

Liste des tableaux

Tableau 1 : Traitement sur le centre de Romainville et taux de valorisation.....	16
Tableau 2 : Descriptif des matières triées.....	18
Tableau 3 : Filières de reprise des produits triés en 2020	19
Tableau 4 : Tonnage des déchets réceptionnés à la déchèterie et leurs filières de reprise en 2020	21
Tableau 5 : Résultats analyses des eaux résiduaires	22
Tableau 6 : Comparatif des consommations énergétiques du centre de 2019 à 2020.....	23

I. INTRODUCTION

Le présent document a pour objet d'informer le public sur les activités du centre multifilière de Romainville sur l'année 2020.

Le centre appartient au Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers. Depuis juin 2008 le site a été exploité par la société Urbaser Environnement, puis par Valoram filiale à 100% Urbaser Environnement depuis le 19 février 2015. Depuis mars 2016 le site est exploité conjointement par les entreprises Valoram et Generis.

Le centre de Romainville a trois fonctions principales à savoir :

- le transfert des ordures ménagères résiduelles (OMr), sous l'égide de Veolia via son entité Generis,
- l'activité de déchetterie gérée par Generis,
- le tri des collectes sélectives (CS) multi-matériaux effectué par Valoram.

L'exploitation de ce centre est soumise à enregistrement. En 2020, les principaux arrêtés d'exploitation et documents associés sont les suivants :

- Arrêté préfectoral n° 96-0732 du 23 février 1996 ;
- Arrêté préfectoral complémentaire n° 2016-0259 du 28 janvier 2016 ;
- Arrêté préfectoral complémentaire n° 2018-3206 du 07 décembre 2018.

Les faits marquants de l'année 2020 ont été :

- Le site a été bloqué en janvier et février 2020 par des mouvements sociaux. Ces blocages répétés n'ont été que temporaires. Cependant ils ont tout de même ralenti l'activité du centre de transfert OMR et du centre de tri des collectes sélectives.
- Au 1^{er} janvier, la filière de reprise des JRM a changé. Le nouveau repreneur des JRM est « Norske Skog », basé à Golbey (88).
- Durant le 1^{er} confinement, l'activité de tri des collectes sélectives a été mise à l'arrêt du mardi 17 mars 2020 à 14h au dimanche 26 avril 2020. L'activité a repris progressivement à compter du 27 avril jusqu'à arriver à sa capacité nominale le lundi 18 mai. Du fait de la fermeture du centre de tri et afin de vider le stock présent, 371 tonnes de collectes sélectives ont été transférées vers le centre de tri de Paris XV (29 tonnes) et vers l'usine de valorisation énergétique de Saint-Ouen (342 tonnes),
- La fermeture de la déchetterie pendant le premier confinement du 15/03 au 11/05 sur décision préfectorale. La réouverture du site a été conditionnée aux annonces gouvernementales et l'application de mesures barrières avec le port du masque obligatoire est en vigueur depuis. Le centre de transfert des OMR n'a pas fermé.

II. PRÉSENTATION DU SYCTOM

Le Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers est un établissement public administratif créé en 1984. Il regroupe 85 communes sur le territoire le plus densément peuplé de France : il est au service de 6 millions d'habitants, soit la moitié de la population francilienne, dans 5 départements : Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Yvelines.

Le syndicat exerce une mission de service public, telle qu'elle est définie par le Code général des collectivités territoriales et le Code de l'environnement : le traitement des déchets produits par les ménages habitant sur son territoire. Ses communes adhérentes lui ont délégué cette compétence, mais ont conservé la charge de la collecte.

Le Syctom traite les déchets ménagers et assimilés : les papiers et emballages issus des collectes sélectives, les ordures ménagères résiduelles, les objets encombrants et les déchets apportés dans les déchetteries lui appartenant par les ménages ainsi que les déchets des artisans, des commerçants et des prestataires de service qui sont collectés en mélange avec ceux des ménages.

Dans ses propres installations, le Syctom trie les déchets recyclables en vue de leur valorisation matière et incinère les ordures ménagères résiduelles en valorisant la chaleur dégagée en énergie.

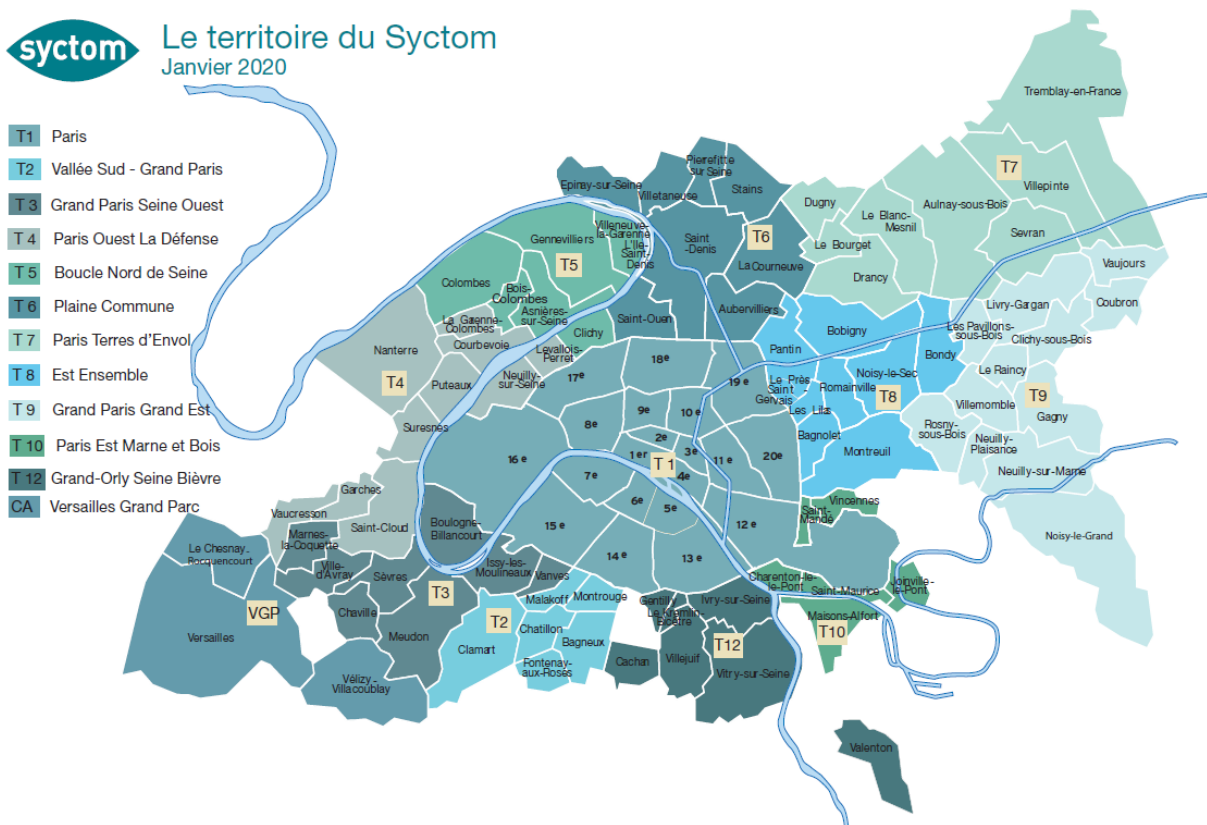


Figure 1 : Le territoire du Syctom

III. PRÉSENTATION DU CENTRE DE ROMAINVILLE

III.1 Horaires du centre multifilières et de la déchèterie

En 2020, le centre multifilières a réceptionné les ordures ménagères résiduelles et les collectes sélectives du lundi 5h au samedi minuit et de 5h00 à 18h00 le dimanche, à l'exception du 1^{er} mai et de la période du premier confinement (du 17 mars au 26 avril).

Du 1^{er} janvier au 17 mars, la chaîne de tri a fonctionné de lundi à samedi de 6h30 à 14h15 pour le matin et de 15h à 22h25 pour l'après-midi.

A partir du 27 avril la chaîne de tri a fonctionné en montée en charge :

Du 27 avril au 15 mai : de lundi à vendredi (hors fériés) de 7h à 14h30.

Du 18 mai au 30 mai : de 7h30 à 15h00 et de 22h30 à 6h30. Ces horaires ont été mis en place de manière à répondre aux contraintes horaires des transports à cette époque.

À partir du 1^{er} juin : la chaîne de tri a fonctionné du lundi au samedi de 6h30 à 14h00 pour le matin et de 15h à 22h30 pour l'après-midi. Les horaires ont été adaptés pour répondre aux contraintes sanitaires.

La déchèterie a ouvert ses portes du lundi au samedi de 8h00 à 19h45 en horaires d'hiver (1^{er} octobre au 31 avril), du lundi au samedi de 8h00 à 20h45 en horaires d'été (2 mai au 30 septembre) et les dimanches et jours fériés de 8h00 à 16h45, et ce durant toute l'année 2020 à l'exception du 1^{er} mai. Sur décision préfectorale, la déchèterie a été fermée du 15/03 au 11/05 de l'année 2020 à cause de la crise sanitaire. A partir du 22 octobre 2020, les horaires ont été adaptés pour répondre à la mise en place du couvre-feu à 18 heures.

III.2 Présentation générale

Le site de Romainville accueille des activités de traitement de déchets depuis le début des années 1900. Il a été autorisé en 1902 pour un dépôt de 300 t de gadoues puis en 1912 pour le broyage et l'incinération de déchets jusqu'en 1938. En 1939, le site a été de nouveau autorisé pour le traitement d'ordures ménagères (750 tonnes).

A partir des années 50, l'usine de Romainville a fait l'objet de différentes études de modernisation qui ne furent jamais concrétisées.

Le Syctom a décidé dans les années 80, de réaliser un réaménagement total du site engendrant la démolition des installations existantes et leur remplacement par un nouveau centre susceptible de recevoir aisément le tonnage à traiter et d'assurer le transfert des ordures ménagères vers les centres de traitement dans des conditions d'exploitation satisfaisantes. Le 10 juin 1986, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (DDAE) en vue de la modernisation du site de Romainville a été déposé.

Le centre de tri et de transfert du Syctom à Romainville a été construit en 1990 pour promouvoir le développement des collectes sélectives multi-matériaux et permettre ainsi au Syctom de jouer son rôle moteur dans le développement des collectes.

À l'époque, cette opération novatrice dans la région a permis au Syctom de mettre à la disposition des communes, pour leurs collectes sélectives multi-matériaux, un centre performant dont l'esthétique architecturale et les aménagements paysagers participent à la mise en valeur du tissu urbain dans le secteur.

Le centre

Le centre est autorisé pour recevoir annuellement :

- 400 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles pour l'activité de réception et de transfert ;
- 55 000 tonnes de collectes sélectives multi-matériaux pour l'activité de réception et de tri des collectes sélectives multi-matériaux ; Il peut traiter également l'ensemble des plastiques et des petits emballages métalliques s'adaptant ainsi à l'extension des consignes de tri (plus d'informations sur citeo.fr) ;

Il assure trois fonctions principales :

- La réception et le transfert des ordures ménagères résiduelles vers les unités de valorisation énergétique du Syctom ou vers les unités de valorisation énergétique hors Syctom et le cas échéant vers des Installations de Stockages de Déchets Non Dangereux (ISDND) ;
- La réception et le tri des collectes sélectives multi matériaux avec la mise à disposition de produits triés en vue de leur commercialisation ;
- L'exploitation de la déchèterie ;

Le centre est constitué de différents bâtiments à savoir (cf. annexe 1 : plan du centre) :

- Un bâtiment administratif constitué de bureaux administratifs et de locaux sociaux pour Generis ;
- Le bâtiment industriel comportant la fosse d'ordures ménagères résiduelles pour l'activité de transfert, les deux quais de déchargement des bennes de collectes (un pour les OM et l'autre pour les CS), la halle de tri, la zone de stockage des produits triés et conditionnés ainsi que divers ateliers.
- Une base vie constituée de bureaux administratifs, d'une salle de réunion et des locaux sociaux pour Valoram.

Le site est équipé de cinq ponts bascules servant à peser l'ensemble des flux entrants et sortants OM et CS. À chaque pont-basculé est associée une borne de pesées qui permet l'enregistrement des pesées dans la base de données informatique du Syctom, servant de registre des déchets et également d'interface entre le conducteur du camion et l'agent de bascule. Le site est équipé d'un pont bascule entrant pour les collectes CS et OM, de deux ponts bascule pour les sorties des collecteurs CS et OM, d'un pont bascule pour le chargement des gros porteurs d'OM et d'un pont bascule mixte pour les entrées et sorties des gros porteurs de la chaîne de tri CS.

D'autre part, sur le pont-basculé d'entrée pour les collectes CS et OM du site est disposé un portique de détection de radioactivité permettant de détecter la présence de radioactivité sur un chargement.

III.3 Modification sur l'étude d'impact

La dernière mise à jour de l'étude d'impact date de 2018. L'étude d'impact et ses mises à jour sont disponibles sur simple demande.

III.4 Transfert des ordures ménagères résiduelles

Les ordures ménagères résiduelles sont réceptionnées sur les 2 quais de déchargement, quai n° 1 et quai n° 2-OM.

Les activités de réception et de transfert des ordures ménagères résiduelles sont réalisées dans une fosse d'un volume de 5800 m³. Différents types d'engins sont utilisés pour cette activité :

- Chargeurs à godet sur les quais de réception ;
- Chargeurs à chenilles dans la fosse d'ordures ménagères.

III.5 Tri des collectes sélectives multi matériaux

Les collectes sélectives multi matériaux sont réceptionnées sur le quai n° 2-CS et sont déversées dans les loges de contrôle qualité se trouvant en bas de quai. Les collectes sélectives sont ensuite stockées dans les 2 box de stockage ou directement envoyées vers la chaîne de tri.

Le process de tri est constitué de plusieurs types de matériels et ouvrages tous rassemblés dans la halle de tri. (cf. annexe 2 : synoptique de la chaîne de tri). Ils permettent d'assurer les fonctions suivantes :

- **Fonction « Alimentation » :**

La fonction alimentation est assurée par une trémie de chargement qui chargée permet d'alimenter la chaîne de tri pendant 30 minutes (62 m³).

- **Fonction « Séparation granulométrique, pré-tri et tri des grands » :**

Cette fonction est réalisée par un trommel double maille faisant une séparation en trois fractions : <90mm, 90-350mm et >350mm.

Cet équipement permet d'extraire les éléments fins inférieurs à 90 mm ainsi que le flux des « grands » (>350mm) qui sera traité directement sur la table de tri des cartons.

Le flux intermédiaire 90-350 mm est transféré sur la table de pré-tri sur laquelle les éléments suivants sont captés : le verre, les gros refus, les DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) ainsi que les cartons.

- **Fonction « Préparation matières avant tri optique » :**

Cette fonction est réalisée par 2 des 4 cribles balistiques (crible 1 et 2) qui réalisent une séparation des corps plats et des corps creux avant le traitement de chacun de ces flux sur des tri-optiques.

- **Fonction « Tri optique des grands Plats » :**

Pour les JRM, 5 tris optiques binaires ont pour fonction de nettoyer ce flux de JRM des indésirables présents en entrée de machine :

- L'ensemble des plastiques (PET, PEHD, ELA, PP, PS et Films PEbd) est retiré par deux premiers tris optiques ;

- Puis les EMR ainsi que les derniers corps creux sont retirés par deux tris optiques suivants ;

Ces EMR passent ensuite dans un dernier tri optique qui aura pour fonction de retirer les plastiques résiduels. Le flux composé essentiellement d'EMR est dirigé vers la table de tri.

- **Fonction « Tri des petits Plats (Fraction 0-90mm) » :**

Sur ce flux, un crible à étoiles extrait les fines (0-30mm/40mm) avant d'envoyer le reste du flux sur un crible balistique pour réaliser une préparation du flux identique aux grands plats, à savoir une séparation des corps creux et plats. Ensuite :

- Le flux des creux est dirigé directement vers la ligne de tri des corps creux,
- Le flux des plats est traité sur un autre tri optique pour en extraire les autres plastiques de type films puis vers un dernier tri optique pour orienter le JRM vers les tables de tri correspondantes. Le reste du flux constitue la fraction Gros de magasin qui est envoyé vers une table de tri pour un dernier tri qualité.

- **Fonction « Tri du flux corps creux » :**

Le flux corps creux est traité par une série de quatre tris optiques. Chaque produit est ainsi éjecté ou contrôlé deux fois par les machines.

Les flux PETc et PEHD-PP-PS sont ensuite vérifiés sur une table bi-canal en tri « continu » avec 1 trieur par produit.

Les Flux PETf et ELA sont directement envoyés en alvéoles de stockage ou peuvent faire l'objet d'un contrôle qualité en cabine sur une table par séquences.

- **Fonction « Séparation des films » :**

La ligne de tri effectue également une séparation des films plastiques avec un tri des films PEbd (polyéthylène basse densité). Pour cela les flux de plastiques captés au niveau des tris optiques des plats et des différents retours de corps creux sont dirigés vers une ligne articulée de la façon suivante :

- Un crible balistique permettant de renvoyer les corps creux vers le flux corps creux,
- Les corps plats sont eux envoyés vers un tri optique dédié qui extrait les films PEbd
- Les films PEbd sont ensuite vérifiés en cabine de tri sur une table dédiée pour contrôle qualité.

- **Fonction « Tri des métaux » :**

La ligne de tri permet la captation des métaux ferreux et non ferreux grâce aux équipements suivants :

- Un overband en tête de ligne des corps creux ainsi que 2 poulies magnétiques : une sur la fraction <60mm et une sur la ligne de tri des petits plats permettent de capter les métaux ferreux.
- 2 séparateurs à courant de Foucault (situés directement après les poulies magnétiques) : un sur la fraction <60mm et un sur la ligne des petits plats permettent de capter ces 2 flux d'aluminium séparément.

▪ **Fonction « Cabine de tri manuel » :**

L'ensemble des tables de tri sont regroupées dans une même cabine avec le bureau de supervision attendant. On y trouve les tables de tri suivantes :

- 1 table de pré-tri du flux 90-350mm,
- 1 table de tri des gros cartons (>350mm),
- 1 table de tri des EMR,
- 2 tables de tri des JRM,
- 1 table de tri bi-canal des Gros de magasin / Refus,
- 1 table de tri bi-canal PETc / PEHD-PP-PS
- 1 table de tri séquentiel PETf / ELA
- 1 table de tri des films plastiques.

Un système de Gestion de la production assistée par ordinateur, (GPAO), permet de réaliser le suivi des performances en continu du procédé de tri conformément aux spécifications d'exploitation.

Les données sont exploitées à postériori via un logiciel d'édition automatique de reportings. Ils sont générés quotidiennement de manière automatique. En complément, des tableaux de bord de suivi des performances en continu du procédé de tri sont générés.

Pendant que la chaîne de tri est en arrêt, le service de maintenance en profite pour faire les travaux de maintenance préventive et curative, en dehors du temps de travail des équipes de tri.

▪ **Fonction « Conditionnement » :**

Le centre est équipé de deux presses à balles alimentées par les onze alvéoles automatiques de stockage de produits triés.

Une presse à paquet permet également de conditionner les métaux ferreux en paquet avant expédition.

Les aluminiums <60mm et >60mm sont stockés en vrac dans deux box distincts.

Les platinages, DEEE et le verre sont extraits du flux 90-350mm sur la table de pré-tri. Ils sont stockés dans 3 bennes indépendantes.

▪ **Fonction « Refus » :**

L'ensemble des refus de tri de la ligne sont regroupés puis envoyés vers la fosse d'ordures ménagères via un ensemble de convoyeurs à bande.

▪ **Equipements annexes :**

Le centre dispose des équipements annexes suivants permettant le fonctionnement du process :

- Un module d'aspiration centralisée et son réseau ;
- Un module de dépoussiérage (filtre à manche) et son réseau ;
- Une climatisation permettant la ventilation de 30 postes de tri en cabine ;
- Trois compresseurs d'air, un sécheur et un réservoir de 3000 litres permettant d'alimenter les tris optiques en air comprimé.

III.6 Déchèterie

La déchèterie a une surface totale de 765 m² et est divisée de la manière suivante : accès, zone de déversement dans les caissons, zone de circulation et zone d'emplacement des caissons mis à disposition.

La déchèterie est équipée d'un sas de contrôle des apports délimité par 2 barrières d'accès, d'une sortie dès le sas pour les véhicules refusés et d'un portail de sortie.

Un portique limitant la hauteur des véhicules à 1,90 m est installé en amont de la première barrière d'entrée.

La déchèterie est équipée de sept caissons :

- 2 caissons de 10 m³ pour les gravats
- 2 caissons de 30 m³ pour le tout-venant
- 1 caisson de 30 m³ pour la ferraille
- 1 caisson de 30 m³ pour le bois
- 1 caisson de 30 m³ pour les déchets d'ameublement.

En plus de ces caissons, il est mis à disposition :

- Des réceptacles étanches pour les batteries de démarrage au plomb, les huiles de vidange, les huiles alimentaires, les piles, les néons, les ampoules, le textile ;
- Des conteneurs pour le verre ;
- Un aménagement pour la récupération des DEEE : un réceptacle de petits électroménagers (caisses-palettes) et une zone de réception des gros appareils électroménagers
- Des petits bacs pour réceptionner les DASRI (qui sont peu nombreux).
- Un conteneur pour le stockage des déchets dangereux comme les peintures et solvants, les acides, les bases, les phytosanitaires et les aérosols.

IV. BILAN D'ACTIVITÉ

Le bilan d'activité présentera les tonnages des différents produits traités sur le site au cours de l'année 2020 : ordures ménagères résiduelles, collectes sélectives et produits collectés en déchèterie.

IV.1 Ordures ménagères résiduelles

Les bassins versants des ordures ménagères sont représentés sur la figure ci-dessous.



Figure 2 : Bassins versants Ordures Ménagères

Le centre de Romainville a réceptionné en 2020, 388 821 tonnes d'ordures ménagères résiduelles. De plus, le centre de transfert réceptionne les refus du tri de la chaîne de tri des collectes sélectives multi-matériaux et les collectes sélectives déclassées qui ensemble ont représenté 11 323 tonnes en 2020 soit un total de 400 144 tonnes.

Il y a donc eu dépassement de la capacité annuelle d'OM fixée par l'arrêté préfectoral.

Le dépassement de l'arrêté préfectoral est dû aux mouvements sociaux de janvier et février 2020, le centre de Romainville étant resté accessible tout au long de cette période a réceptionné les tonnages des UVE bloquées. L'arrêt des centres de tri de collectes sélectives pendant le confinement a aussi contribué à ce dépassement (les collectes sélectives ayant été mélangées avec les OMR).

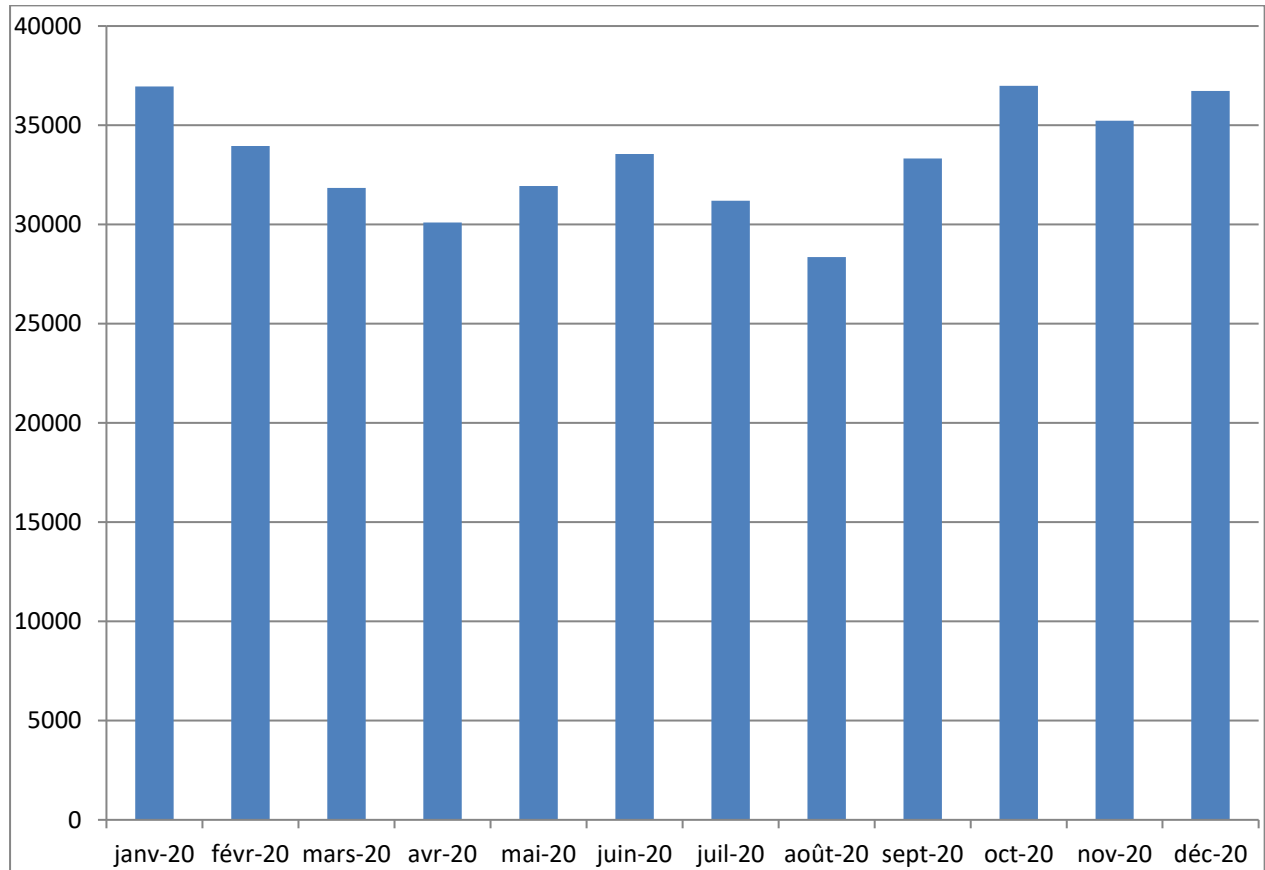


Figure 3 : Tonnages d’ordures ménagères résiduelles réceptionnés (OMr + CS déclassées) au cours de l’année 2020

Les transferts sur l’année 2020 se répartissent de la manière suivante : 83% en direction des **Unités de Valorisation Énergétique** (ou UVE) et 16% en direction des **Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux** (ou ISDND).

Le 1% restant est dirigé vers l’exutoire Claye Stock. Ce site permet la mise en balle des ordures ménagères qui sont stockées en attendant d’être transférées pour être incinérées sur les UVE du SYCTOM.

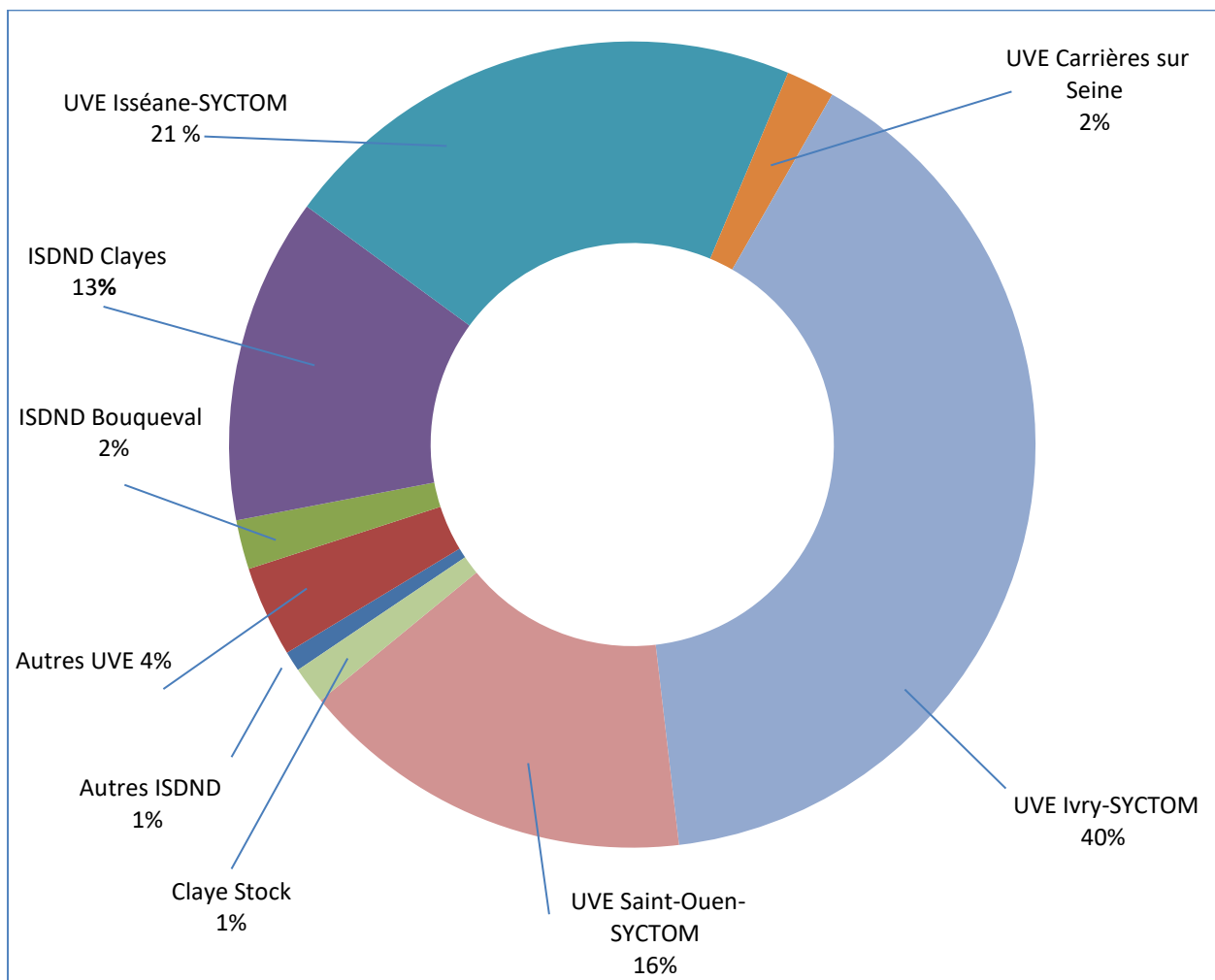


Figure 4 : Répartition des ordures ménagères résiduelles transférées par exutoire

IV.2 Collectes sélectives

Les bassins versants des collectes sélectives sont représentés sur la figure ci-dessous.

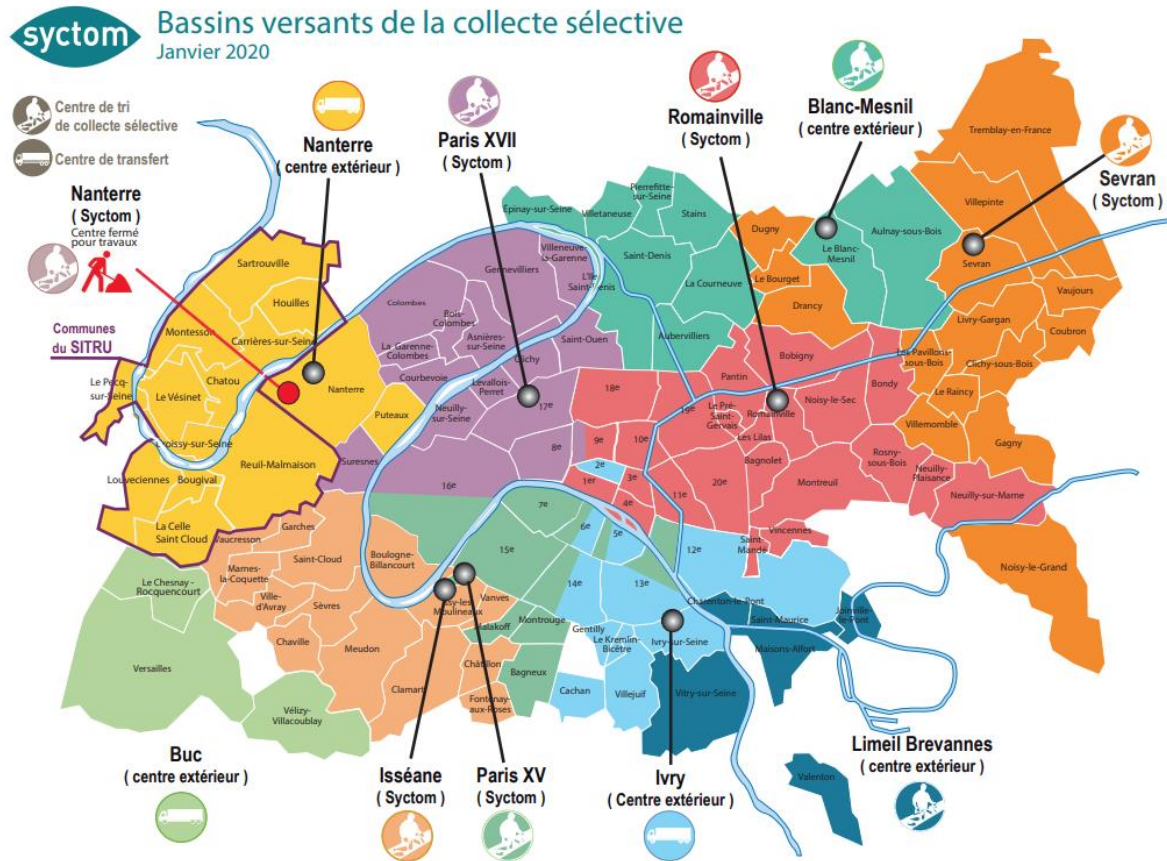


Figure 5 : Bassins versants des Collectes Sélectives

En 2020 le centre de Romainville a reçu 49 372 tonnes de collectes sélectives dont 1 163 tonnes (2,3%) ont fait l'objet d'un déclassement en ordures ménagères. Une collecte fait l'objet d'un déclassement lorsque sa qualité n'est pas conforme aux attentes pour un traitement sur la ligne de tri (présence importante de sacs d'ordures ménagères, d'objets encombrants, de polluants, etc.).

Il y a eu une baisse des apports en 2020 par rapport à 2019 (57 415 tonnes). Elle est due à la fermeture du centre de tri lors du premier confinement, en effet il n'y a pas eu de réceptions de collectes sélectives pendant cette période.

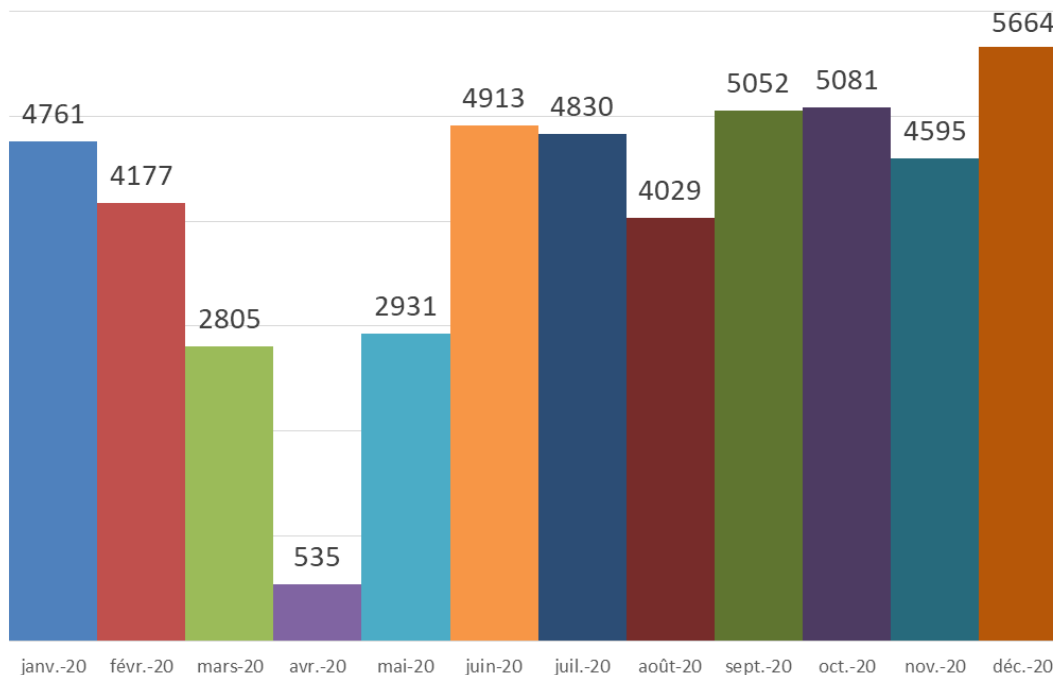


Figure 6 : Tonnages de collectes sélectives réceptionnées

Sur l'année 2020 les apports conformes ont représenté 48 210 tonnes de collectes sélectives. 46 274 tonnes ont été traitées par le process de tri de Romainville, dont 36 113 tonnes ont été envoyées vers des filières de recyclage. L'écart de tonnage entre la réception et le traitement s'explique par plusieurs raisons :

- Des matières ont été produites en 2020 mais réceptionnées par les usines de recyclage en 2021,
- Des tonnages ont été transférés durant l'année depuis le site de Romainville vers d'autres centres de tri et usine d'incinération,
- L'écart des stocks entre celui du début d'année et celui de la fin d'année.

La différence entre les tonnages envoyés en filière de recyclage et les tonnages traités est le refus de tri soit 10 161 tonnes. Ce sont les erreurs de tri des habitants.

Dates	Tonnage passé par la chaîne de tri	Taux de valorisation moyen des matières triées (hors déclassements)
01/01/20 au 31/12/20	46 274 tonnes	78%

Tableau 1 : Traitement sur le centre de Romainville et taux de valorisation

Dans les collectes sélectives sont triées les matières suivantes :

Matière	Sigle	Description de la matière
Acier	ACIER CS	<ul style="list-style-type: none"> Déchets d'emballages ménagers en acier vides
Aluminium > 65mm	ALUMINIUM CS	<ul style="list-style-type: none"> Déchets d'emballages ménagers en aluminium vides > 65mm
Aluminium < 65mm	ALUMINIUM CS EXP	<ul style="list-style-type: none"> Déchets d'emballages ménagers en aluminium vides < 65 mm <ul style="list-style-type: none"> Emballages souples en aluminium
Carton Brun	CARTON 1.05	<ul style="list-style-type: none"> Produits d'emballages ménagers en cartons ondulés (exemple : cartons de livraison et emballage dont l'épaisseur a une cannelure ondulée)
Emballages ménagers recyclables	CARTON EMR 5.02	<ul style="list-style-type: none"> Produits d'emballages ménagers en papier-carton non complexés (exemple : cartons d'emballages de yaourts, céréales)
Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques	DEEE	<ul style="list-style-type: none"> Déchets d'équipements électriques et électroniques
Emballage pour liquide alimentaire	ELA 5.03	<ul style="list-style-type: none"> Produits d'emballages ménagers en papier-carton complexés (exemple : bouteilles multicouche en carton, plastique, aluminium contenant du jus d'orange ou du lait)
Films plastiques PEbd (*)	FILMS PLASTIQUES	<ul style="list-style-type: none"> Sac en plastique souple Bâches de transport électroménager, de meubles, d'outillages... <ul style="list-style-type: none"> Fardelage (eau, papier toilette, pack ...) Films agricoles usagés Films industriels
Gros de Magasin	GM 1.02	<ul style="list-style-type: none"> Papiers kraft Papiers non acceptables en JRM 1.11 Cartons ne servant pas d'emballage (couverture, document, affichage)
Journaux Revues Magazines	JRM 1.11	<ul style="list-style-type: none"> Journaux Revues Magazines Prospectus publicitaires Catalogues et annuaires Ecrits blancs Livres et cahiers débarrassés de leurs couvertures rigides <ul style="list-style-type: none"> Listing d'ordinateur non autocopiant
PE-PP-PS(*)	PEPPPS	<ul style="list-style-type: none"> Bouteilles en polyéthylène haute densité (PEHD) (bouteilles de lait en plastique) Bouteilles, pots et barquettes en polypropylène (PP) (exemple : pots de crème fraîche) Pots et barquettes en polystyrène non expansé (PS) (exemple : pots de yaourt, barquettes de sushis)

PET clair(*)	PET CLAIR Q7	<ul style="list-style-type: none"> Bouteilles en polyéthylène téréphtalate (PET) clair (bouteilles transparentes et bleutées en plastique contenant de l'eau ou des sodas) <ul style="list-style-type: none"> Pots et barquettes en PET clair.
PET foncé(*)	PET FONCE Q8	<ul style="list-style-type: none"> Bouteilles en polyéthylène téréphtalate (PET) coloré (bouteilles colorées hors bleutées et opaques en plastique contenant de l'eau ou des sodas) <ul style="list-style-type: none"> Pots et barquettes en PET foncé.
Platinage	PLATINAGE	<ul style="list-style-type: none"> Déchets non ménagers en acier
Verre	VERRE TRIE	<ul style="list-style-type: none"> Bouteilles et pots en verre

(*) Matières concernées par l'extension des consignes de tri.

Tableau 2 : Descriptif des matières triées

Le flux des matières triées en 2020 est ainsi composé :

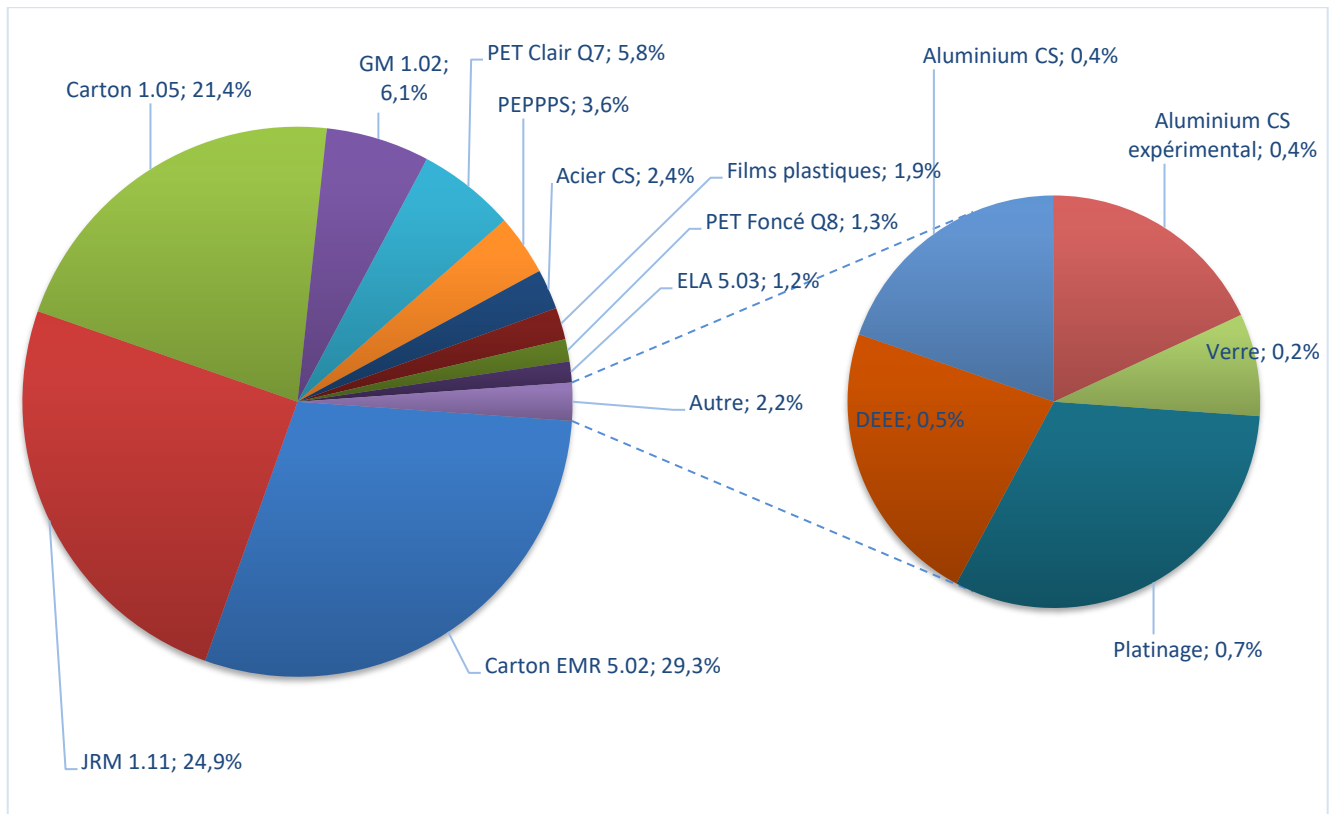


Figure 7 : Pourcentages des matières triées pendant l'année 2020

Parmi les produits triés, il y a plusieurs familles de types et réparties comme suit :

- Fibreuse : 82,9%
- Plastique : 12,5%
- Métaux : 4,4%
- Verre : 0,2 %

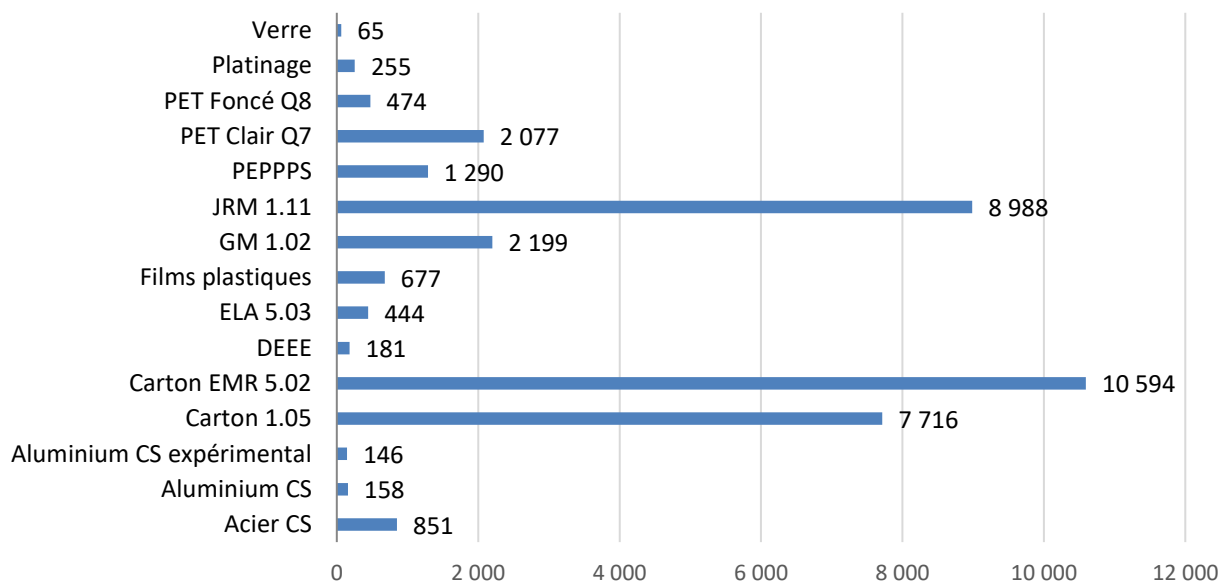


Figure 8 : Tonnage des produits triés pour l'année 2020

Produit trié issu de la chaîne de tri	Nom de la filière de reprise (département)
ACIER CS	ARCELOR (59)
ALUMINIUM CS	AFFIMET-REGEAL (60)
ALUMINIUM CS EXP	SUEZ (28)
CARTON 1.05	SUEZ (02, 10, 26, 33, 62, 72, 76, 87)
CARTON EMR 5.02	
DEEE	ECOLOGIC (95)
ELA 5.03	REVIPAC (88)
FILMS PLASTIQUES	SUEZ (51)
GM 1.02	UDREP (62)
JRM 1.11	NORSKE SKOG (88)
PEPPPS	PAPREC (35, 71, Italie, Allemagne)
PET CLAIR Q7	SUEZ (78, 64, 68, Italie)
PET FONCE Q8	
PLATINAGE	DERICHEBOURG (93)
VERRE TRIE	DERICHEBOURG (02)

Tableau 3 : Filières de reprise des produits triés en 2020

IV.3 Déchèterie

Sur l'année 2020, la déchèterie a réceptionné 5 703 tonnes. Ces apports se composent principalement de tout-venants, de gravats, de DEA (déchets d'éléments d'ameublement), de ferrailles et de bois.

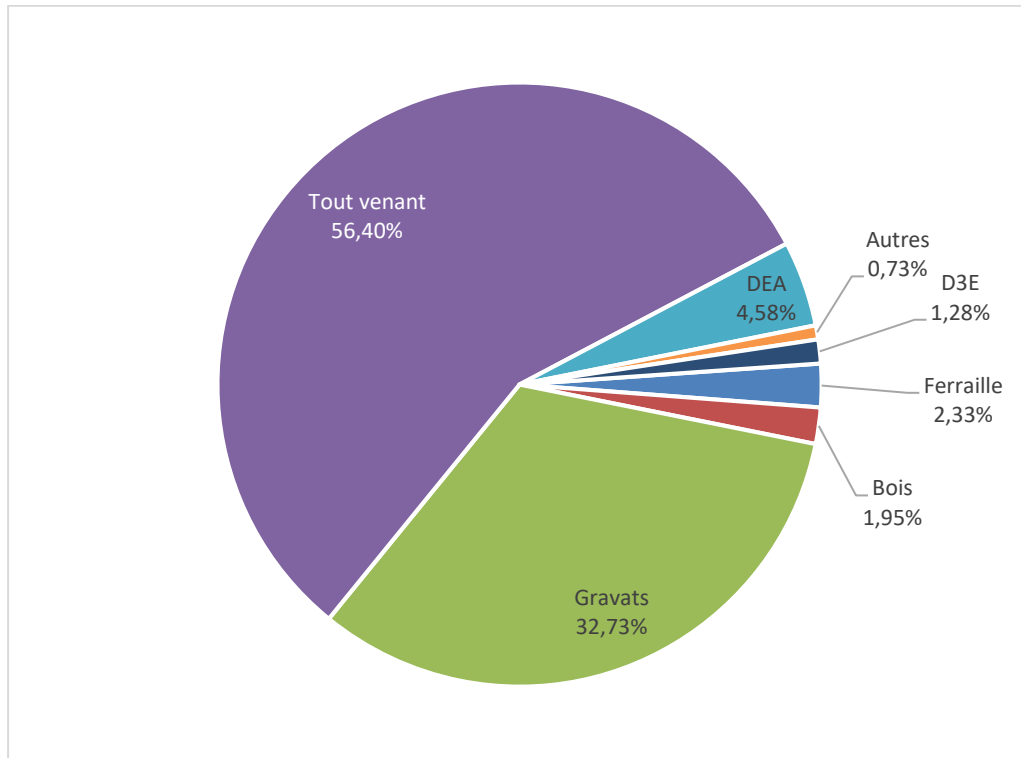


Figure 9 : Répartition des apports par matière à la déchèterie

Le tout-venant est envoyé au centre de tri d'objets encombrants de TAÏS situé à Bonneuil-sur-Marne. Les gravats sont transférés dans une installation de déchets inertes à Claye-Souilly.

Les DEA sont envoyés sur un site pour réemploi ou démantèlement à la SEMARDEL à Vert-le-Grand. La ferraille est récupérée par Derichebourg à Ivry-sur-Seine. Pour ce qui est du bois, il est transféré sur une plateforme spécifique à Claye-Souilly où il va notamment subir une opération de broyage en vue de sa réutilisation.

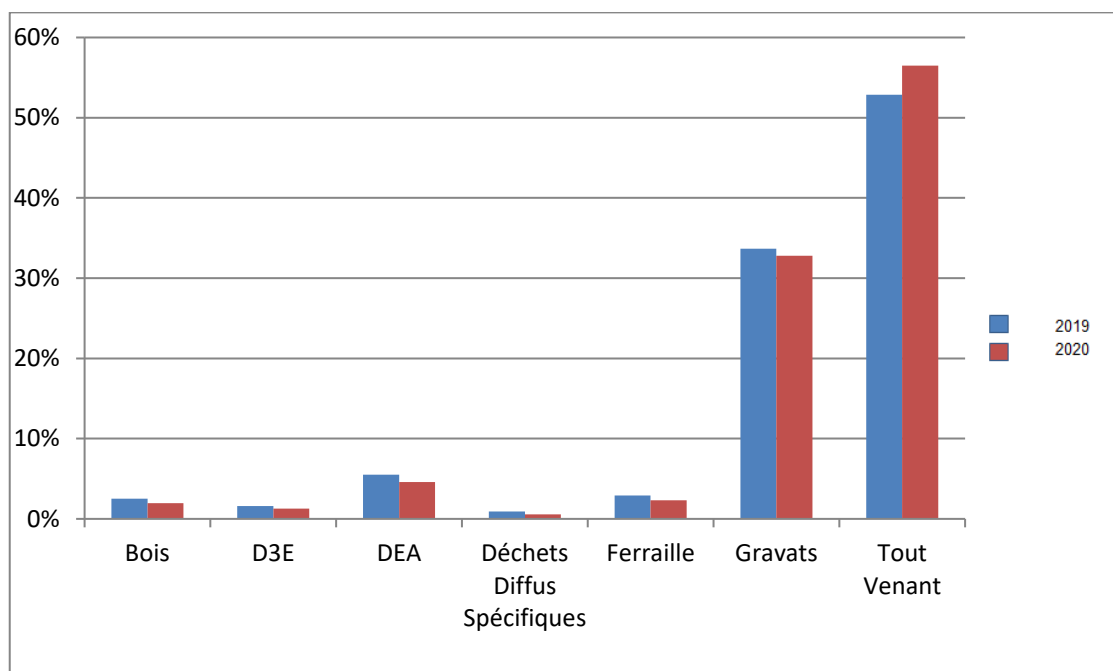


Figure 10 : Comparatif des tonnages des déchets réceptionnés à la déchèterie

Déchets réceptionnés à la déchetterie	Quantité (tonnes)	Nom de la filière de reprise
Gravats	1866	R.E.P Claye Souilly (77)
Bois	111	VEOLIA Gennevilliers (92)
Tout Venant	3216	TAIS Bonneuil sur Marne (94)
DEA	261	ECO MOBILIER (77)
Ferraille	132,6	DERICHBOURG (92)
D3E	73,22	ECOLOGIC (95)
Batteries	5,18	SARP INDUSTRIES (78)
Huiles minérales	4,56	SEVIA (92)
Déchets Diffus Spécifiques	32	SARP INDUSTRIES (78)
Verre	0,03	Ville de Romainville
Textiles	0,02	Le relai (93)
Huiles alimentaires	0,03	QUATRA - Belgique
Néons et ampoules	0,04	RECYLUM (92)

Tableau 4 : Tonnage des déchets réceptionnés à la déchèterie et leurs filières de reprise en 2020

Ce tableau est un récapitulatif des quantités réceptionnées sur 2020 à la déchèterie et des filières de reprise de chacune des catégories de déchets que nous y traitons.

IV.4 Résultats des analyses d'eaux résiduaires du site

En 2020, les analyses des eaux rejetées ont été réalisées les 25 et 26 Juin par l'Apave.

Paramètres	Unité	Valeurs seuils de l'Arrêté Préfectoral Complémentaire N° 2016-0259	Valeurs du contrôle
Potentiel hydrogène	pH	Entre 5,5 et 8,5	7,2
Température moyenne	C	< 30 °C	20,3
Demande Chimique en Oxygène (DCO)	mg / L	1250	298
Demande Biochimique en Oxygène (DBO ₅)	mg / L	500	130
Rapport DCO / DBO ₅	mg / L	2,5	2,29
Matières en suspension totales	mg / L	500	45
Azote total	mg / L	200	13,2
Hydrocarbures totaux	mg / L	15	<0,5
Somme métaux totaux*	mg / L	15	0,19
Arsenic	mg / L		<0,01
Cadmium	mg / L		<0,01
Chrome	mg / L		<0,01
Cuivre	mg / L		<0,02
Nickel	mg / L		<0,01
Plomb	mg / L		<0,01
Zinc	mg / L		0,19
Mercure	µg / L		<0,5

Tableau 5 : Résultats analyses des eaux résiduaires

* Somme métaux totaux = As + Cd + Cr + Cu + Hg + Ni + Pb + Zn ; Seuls les métaux quantifiés sont pris en compte

Tous les résultats des mesures effectuées en laboratoire sont inférieurs aux valeurs prescrites par l'arrêté préfectoral.

IV.5 Déclenchement du portique de radioactivité

Le portique de détection de radioactivité est positionné sur le pont d'entrée principal pour les collectes CS et OM en entrée de site.

Au cours de l'année 2020, il y a eu 8 déclenchements du portique de détection de radioactivité (cf. annexe 3 : Listing des déclenchements du portique de radioactivité).

La grande majorité de ces alertes concernait des déchets de types mouchoir ou couche contenus dans les bennes de collectes des ordures ménagères. Les radioéléments étaient à durée de vie courte (7 cas d'Iode 131 et un cas de Technétium 99m).

L'ensemble des déclenchements du portique de radioactivité entraîne la mise en œuvre d'une procédure spécifique de contrôle qui amène à l'isolement du camion benne contenant le déchet. La recherche du déchet est effectuée par une société spécialisée, SGS, qui va l'isoler et le mettre

dans un fût hermétique dans le cas d'un déchet à durée de vie courte. Ce fût est ensuite disposé dans un bungalow fermé à clef et situé au sein d'un périmètre de sécurité afin de permettre la décroissance du radioélément. Une fois le déchet devenu inoffensif celui-ci est mis en fosse. En cas de détection d'un déchet à durée de vie longue, l'ANDRA (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs) se charge de le récupérer et de le stocker sur ses sites.

IV.6 Consommations énergétiques du site

Consommation électrique

Ce poste correspond essentiellement au fonctionnement des équipements de process (chaîne de tri, presse à balles), à l'éclairage et au chauffage du centre.

La consommation d'électricité a été de 3 971 956 KWh en 2020 (4 335 130 KWh en 2019).

Consommation de GNR (Gazole Non Routier)

Le GNR est exclusivement utilisé pour le fonctionnement des engins d'exploitation (chargeurs à godet, pelle à grappins, chargeurs à chenilles).

La consommation de fioul a été de 219 m³ en 2020 (246 m³ en 2019).

Consommation d'eau

Les principaux postes de consommation sont notamment l'entretien du centre et des engins.

La consommation d'eau s'est élevée à 2544 m³ en 2020 (contre 2741 m³ en 2019).

La baisse de la consommation d'électricité, de GNR et d'eau en 2020 par rapport à 2019 s'explique par l'arrêt du centre de tri entre le 17 mars 2020 et le 26 avril 2020.

Type d'énergie consommée	2019	2020	Comparatif
Electricité (KWh)	4 335 130	3 971 956	-8,4%
GNR (m ³)	245,8	219	-11%
Eau (m ³)	2741	2544	-7%

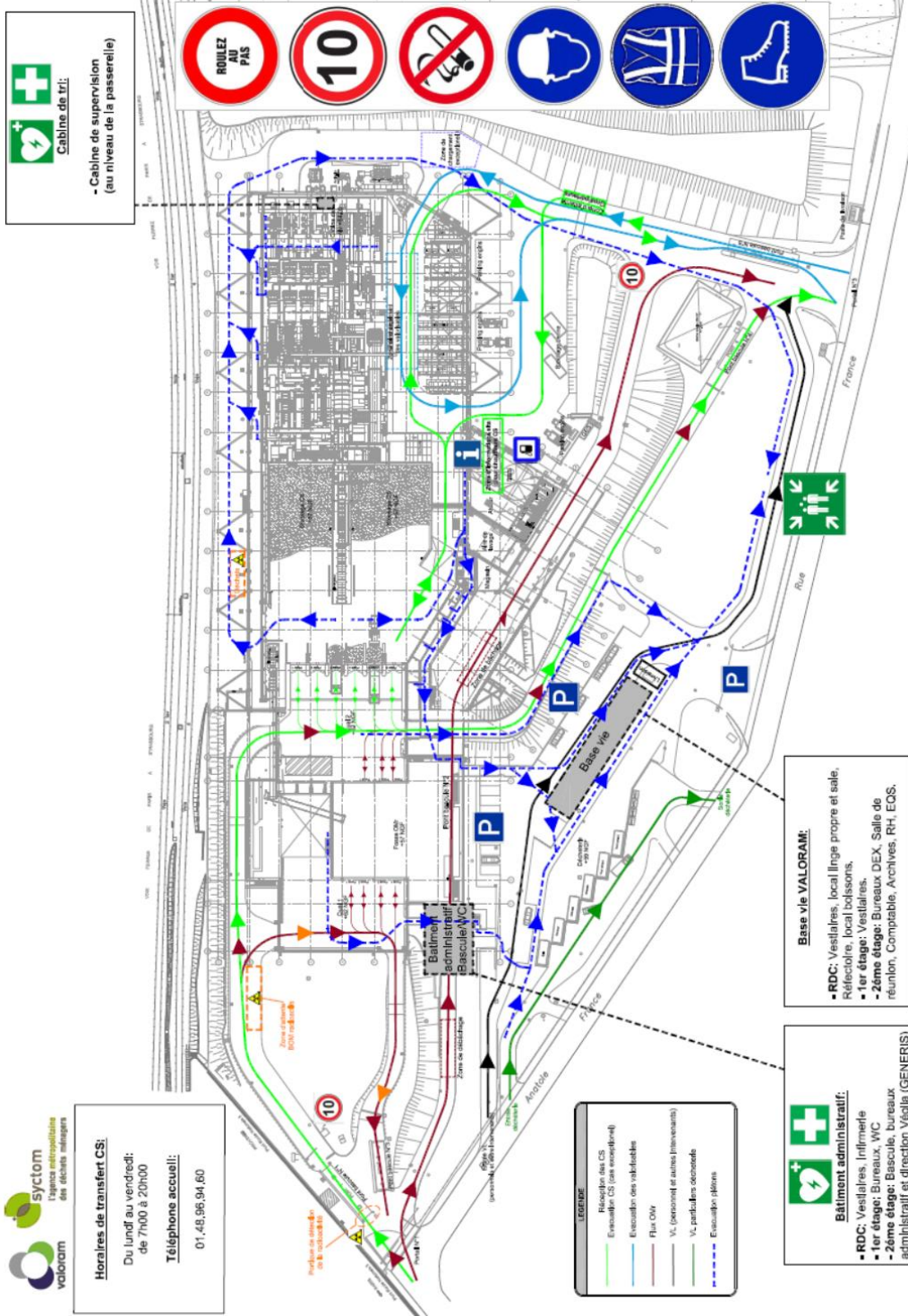
Tableau 6 : Comparatif des consommations énergétiques du centre de 2019 à 2020

IV.7 Incidents d'exploitation

En 2020, il n'y a pas eu d'incidents d'exploitation notable.

V. ANNEXES

V.1 Annexe 1 : Plan du centre de Romainville



V.3 Annexe 3 : Listing des déclenchements du portique de radioactivité en 2020

RADIOACTIVITÉ 2020		
DATE	COLLECTEUR	COLLECTIVITÉ
06/07/2020	Paris STTP	Paris 9
27/07/2020	EST ENSEMBLE	Bobigny
30/07/2020	VEOLIA	Paris 19
05/09/2020	VEOLIA	Paris 19
17/09/2020	Paris STTP	Paris 20
18/09/2020	VEOLIA	Paris 19
20/09/2020	VEOLIA	Paris 19
22/09/2020	VEOLIA	EST ENSEMBLE

A noter, il n'y a pas eu d'incidents sur les mois de janvier, février, mars, avril, mai, juin, août, octobre, novembre et décembre 2020.

VI. LEXIQUE

ANDRA : Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

BAES : Bloc autonome d'éclairage de sécurité

Collecte sélective : collecte des déchets déjà triés par les usagers en vue de leur recyclage (emballages, journaux et magazines)

CS : collecte sélective

DBO5 : Demande Biologique en Oxygène à 5 jours

DCO : Demande Chimique en Oxygène

DDAE: Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter

DEA : Déchets d'Eléments d'Ameublement

DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques, déchets issus des équipements qui fonctionnent grâce à des courants électriques ou à des champs électromagnétiques, c'est-à-dire tous les équipements fonctionnant avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur (rechargeable).

DDS: Déchets Diffus Spéciaux - les DDS correspondent, entre autres, aux huiles minérales, aux batteries, aux piles, aux peintures, aux néons/ampoules, aux acides, aux solvants et aux produits phytosanitaires.

DRIEE : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie

ELA : Emballages des Liquides Alimentaires

EMR : Emballage Ménager Recyclable

FMA : Fond Mouvant Alternatif

GM : Gros de Magasin

GNR : Gazole Non Routier

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

JRM : Journaux, Revues, Magazines

Objets Encombrants : déchets des ménages trop volumineux pour être mis à la poubelle (meubles, ferrailles, gravats, ...)

OMr : Ordures Ménagères Résiduelles

PCNC : Papiers Cartons Non Complexés

PE : polyéthylène

PEbd : polyéthylène basse densité

PEHD : PolyEthylène Haute Densité, matière plastique opaque utilisée dans la fabrication d'emballages comme les flacons de produits ménagers

PEM : Petit Électroménager

PET : (Poly Ethylène Téréphtalate), matière plastique utilisée notamment pour la fabrication de bouteilles transparentes (d'eau ou de boissons gazeuses)

PETc : Poly Ethylène Téréphtalate clair

PETf : Poly Ethylène Téréphtalate foncé

PP : Polypropylène

PS : Polystyrène

QSE : Qualité, Sécurité, Environnement

RIA : Robinet Incendie Armé

SOP : séparateur optique

SSI: Système de Sécurité Incendie

UVE : Unité de Valorisation Energétique